

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée



CONTACTS PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE

Eléa Pellegrino

Chargée de mission

07 88 86 08 87

elea.pellegrino@fondation-patrimoine.org

Déléguée départementale de l'Aude

Annie Fontaine

06 85 40 70 85

annie.fontaine@fondation-patrimoine.org

DR Occitanie-Méditerranée

5 rue des Trésoriers de France

34000 Montpellier

Site : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/incendies-forets-de-laude/103872>

Rejoignez-nous !

facebook.com/fondationdupatrimoine

@fondationdupatrimoine

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Direction territoriale Midi-Méditerranée

Emilie Monplé

06 13 66 30 10

emilie.monple@onf.fr

ONF-Agir pour la forêt

Responsable communication

Yaelle Szwarcensztein

06 26 73 96 27

yaelle.szwarcensztein@onf.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER, LE 16 SEPTEMBRE 2025

SAUVONS LES FORÊTS DE L'AUDE

UNE COLLECTE DE DONS EXCEPTIONNELLE APRÈS LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2025

www.fondation-patrimoine.org



© ONF - Agir pour la forêt

À la suite des terribles incendies qui ont ravagé les forêts de l'Aude au cours de l'été, la Fondation du patrimoine et l'Office national des forêts, via son fonds de dotation, ONF-Agir pour la forêt, se mobilisent pour lancer une collecte de dons exceptionnelle. Celle-ci permettra aux nombreux citoyens, entreprises ou associations qui souhaitent manifester leur solidarité, de soutenir des actions de reconstitution et de sauvegarde de ces espaces naturels et d'aider les communes touchées à reconstruire un territoire accueillant.

L'ensemble des dons qui seront collectés servira à financer des actions locales d'intérêt général pour la prévention des incendies, la préservation de la biodiversité et la réhabilitation des forêts incendiées. Un premier palier de collecte fixé à 50 000 € permettra de financer des projets de sauvegarde qui seront engagés avant la fin de l'année.

Pour faire un don : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/incendies-forets-de-laude/103872>

Les fonds recueillis serviront à financer deux types de projets :

- ▶ Réalisation de travaux d'urgence : enlever les arbres risquant de tomber, lutter contre l'érosion des sols fragilisés par les feux
- ▶ Travaux de restauration écologique et paysagère, par recépage des feuillus incendiés et retrait des stigmates des végétaux incendiés aux abords des villages.

Dès la fin de cette année, plusieurs projets seront mis en œuvre.

Ces projets seront accompagnés par des experts de l'Office national des forêts, en lien avec les collectivités locales impactées par les feux et les habitants de ces zones.

UN PATRIMOINE EN PÉRIL, ESSENTIEL POUR LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES ET LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'été 2025 s'achève sur un constat très lourd : 36 000 hectares de forêt française ont été ravagés par des incendies, et les incendies dans l'Aude ont été hors norme par leur superficie et leur intensité, faisant un mort et un blessé grave. Il s'agit du plus grand incendie dans le pourtour méditerranéen depuis au moins cinquante ans. En 2025, le nombre d'hectares de forêt partis en cendres est 3,5 fois plus élevé que la moyenne des dix-huit années précédentes¹.

L'INRAE² a mis en avant ces dernières années l'ampleur des risques à venir avec le changement climatique : d'ici 2050, les feux de forêts seront plus nombreux, plus étendus, les périodes à risques trois fois plus longues.

Quatrième pays européen le plus boisé, la France est particulièrement vulnérable au risque de feux de forêt, notamment l'été. En plus des risques pour les personnes, les incendies d'espaces naturels provoquent des dégâts considérables³ :

- ▶ **Biodiversité** : ils détruisent l'habitat de centaines d'espèces et des surfaces gigantesques de forêts, dont l'existence est également indispensable à l'être humain.
- ▶ **Qualité de l'air et santé** : ils émettent de grandes quantités de particules reconnues cancérigènes par l'OMS, dont des particules fines PM2.5 très nocives, et ils peuvent avoir de graves conséquences psychologiques sur les personnes affectées par des décès, blessures ou déplacements.
- ▶ **Émissions de CO2** : ils rejettent des quantités importantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui vont, à leur tour, accentuer la hausse des températures.
- ▶ **Pertes économiques** : leurs répercussions sont multiples, à la fois directement via les dommages et destructions des biens et terrains des entreprises à proximité de ces feux de forêt, la baisse des stocks de bois, et les pertes agricoles par exemple, mais également indirectement via des coupures de courant, des difficultés de circulation, ou en dégradant l'environnement local et les paysages pour les entreprises du secteur du tourisme.

Alors que la forêt métropolitaine française couvre aujourd'hui 32 % du territoire et absorbe 40 millions de tonnes de CO2 en moyenne chaque année, soit 15 % de nos émissions brutes de gaz à effet de serre⁴, il est plus que jamais urgent de préserver, maintenir et développer des forêts en bonne santé et résilientes.

¹ Système européen d'information sur les feux de forêts (Effis), fondé sur les données de Copernicus, le programme d'observation de la Terre de l'Union européenne.

² « Le dérèglement climatique attise les risques de feux de forêts », site INRAE, 31/07/2024.

³ Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique.

⁴ « La forêt française continue à gagner du terrain mais subit lourdement les effets du changement climatique », publication de l'Institut national de l'information géographique et forestière, 10/10/2024

À PROPOS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 21 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 1 300 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité. Depuis sa création il y a plus de 25 ans, la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement la restauration de plus de 44 000 sites patrimoniaux publics et privés. Ces théâtres, églises, fontaines, manufactures, parcs, demeures, véhicules anciens et autres constituent une immense richesse pour la France dans un monde en évolution constante. En participant activement au renforcement de l'attractivité des territoires, la Fondation est devenue au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine. Actuellement, la Fondation du patrimoine porte près de 2 500 projets ouverts aux dons sur son site internet.

www.fondation-patrimoine.org

À PROPOS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Au cœur de ses missions, l'Office national des forêts (ONF) assure la gestion durable de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, appartenant à l'État et aux collectivités. Ses équipes interviennent quotidiennement sur l'ensemble du territoire pour adapter les forêts au changement climatique, préserver la biodiversité, garantir une production de bois et accueillir le public. Dans le cadre de missions d'intérêt général, l'ONF joue un rôle important dans la prévention et la gestion des risques naturels : lutte contre les incendies, restauration des terrains de montagne et protection des dunes littorales. Les forestiers proposent également des services aux collectivités et aux entreprises pour les accompagner dans leurs projets d'aménagements et de transition écologique.

www.onf.fr

À PROPOS DU FONDS ONF-AGIR POUR LA FORÊT

Le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt a été créé à l'initiative de l'Office national des forêts (ONF). Il s'adresse aux entreprises, fondations et associations, ainsi qu'aux particuliers. Il a vocation à financer des projets d'intérêt général dans les forêts publiques françaises. Préservation et mise en valeur de la forêt et de sa biodiversité, adaptation au changement climatique, accueil et sensibilisation de tous les publics, protection du patrimoine historique et culturel, soutien aux démarches et techniques innovantes en faveur de la forêt : autant de thématiques essentielles sur lesquelles le Fonds et l'ONF mobilisent largement.

www.onf-agirpourlaforet.fr